

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT

### PREAMBULE

L'internat favorise la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves et leur permet d'acquérir le sens de la vie en collectivité. Il doit être pour chaque élève un cadre de vie accueillant et reposant.

En conséquence, le respect mutuel de tous les membres de la communauté (élèves, assistants d'éducation, CPE, personnels de service et d'intendance) et des biens mis à la disposition des internes est la règle essentielle de la vie à l'internat.

L'internat est un service annexe d'hébergement, service rendu aux élèves, aussi en cas de consommation, détention ou de suspicion de consommation (alcool, produits stupéfiants ...) le renvoi en famille est immédiat et peut conduire à une convocation du conseil de discipline.

### Etat des lieux d'entrée et de sortie :

Un état des lieux sera effectué au moment de la remise de la chambre, et à la restitution de la chambre. Toute dégradation constatée sera facturée.

### TROUSSEAU

#### La famille doit prévoir :

- Drap-housse / alèse de matelas en 90/200
- Couette et housse de couette
- Oreiller et taie d'oreiller
- Un cadenas à clef pour l'armoire (le cadenas à code s'ouvre facilement)
- Nécessaire de toilette : serviettes...

**NB : Pour des raisons d'hygiène, les serviettes doivent être ramenées au domicile toutes les semaines et le linge de lit tous les quinze jours au minimum.**

### LES HORAIRES

L'accueil des internes est possible à partir de 8h00 le lundi matin, les bagages sont stockés en bagagerie à partir de 8h30 et l'internat ouvre le soir à 18h00.

Le vendredi, les élèves quittent l'internat à 7h25 et déposent leurs bagages à la bagagerie avant de rejoindre les cours.

06h55 : réveil

07h25 au plus tard : sortie des élèves de l'internat en tenue de ville

07h25 / 08h00 : Petit-déjeuner, présence au self obligatoire

18h00 : Ouverture des internats : les élèves ont alors la possibilité de changer de tenue, une tenue correcte reste exigée. Tous les élèves doivent en être sortis pour 18h25 pour se rendre au self. La présence au self est obligatoire.

19h30 / 20h30 : Pointage des élèves et étude obligatoire.

L'étude s'effectue dans les chambres, portes ouvertes. Elle se fait dans une ambiance studieuse. Des études en salle pourront être imposées au cas par cas et encadrées par des assistants d'éducation.

20H30 / 21h00 : Pause autorisée en extérieur à la vue des surveillants, aux abords immédiats de l'internat.

21h00 / 22h00 : Pointage des élèves. Temps libre où chaque élève doit rester dans sa chambre. Pour le respect de chacun, il est rappelé que l'écoute de la musique sur temps libre se fait avec écouteurs.

22h00 : Extinction des feux, plus de bruit.

Tout élève en cours de TP le soir doit réintégrer l'internat dès la fin de son service. Selon le protocole spécifique affiché à l'internat.

## **ENTRETIEN**

Afin que les agents puissent assurer l'entretien des chambres sans difficulté, les chambres doivent être rangées :

- Ne rien laisser au sol
- Les lits seront faits
- Les douches devront être débarrassées de tout objet
- Le nécessaire de toilette sera rangé quotidiennement dans les armoires

Toute dégradation par les élèves internes sera facturée indépendamment des punitions ou des sanctions encourues. Lors des départs en stage ou lors des petites vacances : la chambre doit être libérée, les couettes et oreillers seront enfermés dans les armoires personnelles obligatoirement sécurisées par un cadenas.

## **SECURITE**

- Il n'est pas autorisé – pour quelque motif que ce soit – d'entrer dans une chambre autre que sa propre chambre.
- Les usagers de l'internat doivent connaître les consignes d'évacuation en cas de danger et se soumettre à tous les exercices de sécurité organisés par le lycée.
- Les bombes aérosols (déodorants, laques ..etc) sont interdites.
- Aucun matériel électrique n'est autorisé à l'internat y compris les rallonges électriques et multiprises. Les seuls matériels autorisés sont : chargeur de téléphone portable / chargeur d'ordinateur portable, sèche-cheveux, lisseur, rasoir électrique. Dans tous les cas, tous les appareils doivent être débranchés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Tous les appareils à gaz sont interdits.
- Pour des raisons de sécurité, d'entretien et d'hygiène, le mobilier, y compris le matelas, ne doit en aucun cas être déplacé et détourné de sa fonction d'usage.
- **La lutte contre les vols** passe d'abord par la prévention :
  - Éviter d'apporter des vêtements et objets de valeur et des sommes d'argent trop importantes.
  - Ne jamais laisser en évidence les objets tentants. Ils doivent être enfermés à l'aide des cadenas dans les armoires (ou sur vous).
  - Toutes les armoires doivent être cadenassées (cadenas à clé recommandé)

## **ANIMATION**

Des activités culturelles et sportives sont proposées aux internes tout au long de l'année scolaire. Toute participation à ces activités se fait sous la responsabilité des adultes (UNSS / vie scolaire)

## **INFIRMERIE**

Tous les médicaments avec ou sans ordonnance doivent être signalés à l'infirmière. Celle-ci autorisera ou non le jeune à garder son traitement à l'internat. Aucun élève n'est autorisé à conserver des médicaments dans sa chambre sans accord préalable de l'infirmière.

Les élèves internes inscrits au lycée sont réputés avoir pris connaissance du règlement relatif au fonctionnement de l'internat et s'engagent à s'y conformer.